



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Lettre datée du 19 février 2015 adressée au Secrétaire général par
le Département des affaires juridiques de l'Agence spatiale
européenne**

Conformément au paragraphe 3 de l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe) dont elle a accepté les droits et les obligations, l'Agence spatiale européenne a l'honneur d'informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que le vaisseau cargo ATV-5 (véhicule de transfert automatique 5) "Georges Lemaître", lancé le 29 juillet 2014 et déjà immatriculé dans le document ST/SG/SER.E/733 est rentré dans l'atmosphère terrestre à environ 19 h 00 (HEC) le 15 février 2015 et n'est plus sur orbite.

L'Agence saisit en outre l'occasion pour informer le Secrétariat général de la réussite de la mission du Véhicule expérimental intermédiaire (IXV) lancé à 14 h 40 (HEC) le 11 février 2015 depuis le Centre spatial guyanais de Kourou (Guyane française), par un lanceur Vega. Le véhicule a effectué un vol suborbital de 100 minutes, comprenant sa rentrée, sa descente et son atterrissage dans l'océan Pacifique.

(Signé)

Marco Ferrazzani

Conseiller juridique et Chef du Département
des affaires juridiques de l'Agence spatiale européenne

